

Service instructeur Service des marchés publics Direction des Marchés et des Achats	Commission Administration municipale, marchés publics et contrôle de gestion en date du 2 mai 2017,
---	---

Rapporteur : **Henri PETTENI**

## **NOTICE EXPLICATIVE**

### **OBJET : Appel d'offres ouvert relatif au renouvellement et à la maintenance du mobilier urbain**

Le marché de location/entretien du mobilier urbain arrive à échéance le 31 Décembre 2017.

Par conséquent, il convient de conclure un nouveau marché.

La liste de base des mobiliers à prévoir est fixée comme suit :

- 52 abris-voyageurs publicitaires,
- 10 abris-voyageurs non-publicitaires,
- 72 mobiliers double faces de 2 m<sup>2</sup> pour plan, information municipale et publicité (1 face de communication municipale et 1 face publicitaire),
- 43 mobiliers double faces de 2 m<sup>2</sup> exclusivement réservés à la communication municipale,
- 17 mobiliers double faces de 8 m<sup>2</sup> pour information municipale et publicité (1 face de communication municipale et 1 face publicitaire),
- 5 colonnes d'affichage culturel (2 faces de communication municipale et 1 face publicitaire)
- 18 mobiliers simple faces de 4 m<sup>2</sup> réservés à l'affichage municipal,
- 12 mobiliers double faces de 4 m<sup>2</sup> réservés à l'affichage libre,

Le présent marché est un **marché à prix global et forfaitaire** sous la forme du paiement, par la Ville, d'une location maintenance annuelle d'un montant estimé à 70.000 Euros TTC.

Le titulaire pourra **exploiter, pour son compte**, l'ensemble des emplacements non indispensable à la communication locale, à des fins d'affichage publicitaire et devra, en conséquence, verser à la Ville une redevance forfaitaire.

Considérant l'investissement important à prévoir pour la mise en place de mobilier urbain neuf, le présent marché entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de quinze années.

La dévolution de ce marché sera effectuée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-I°, 33, 36, 38 à 44, 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux prestations de **Renouvellement et maintenance du mobilier urbain**, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

